EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Véronique FILLION, Céline POMMIER, Régis LAURENT, Adjoints, Mmes et MM. Lysiane CHATELUS, Pierre CREPIN, Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Yves GAULIER, Pierre Alexandre GIRARD, Pierrick MURCIER, Catherine MOUILLER, Christiane ROSSILLE, Martine MERIGOT

Absente excusée : Annette CARTIER DUBOST pouvoir à Eric MARTIN

Absents: Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE

Date de la convocation: mercredi 13 décembre 2023

Secrétaire de séance : Céline POMMIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20231219-DCM23-70-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023

N°2023-70 OBJET: DEMANDE SUBVENTION- AMENDES DE POLICE 2024

M. MARTIN Eric, Maire, rappelle la mise en place des feux intelligents sur la commune programmée en 3 phases.

La première a été réalisée en septembre 2022 avec la pose de trois feux comportementaux « rue des Monts de la Madeleine » puis la seconde en 2023 « route de saint Romain ».

La dernière phase est prévue en 2024 avec l'installation de deux feux « route de roanne ».

Un devis a été établi par l'entreprise CEGELEC pour un montant HT de 20 803.20 €.

Il rappelle que l'objectif est de réguler la circulation et de sécuriser le centre bourg de la commune.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur cette dernière phase de travaux et d'effectuer une demande de subvention auprès du Département dans le cadre des **amendes de police 2024** afin d'aider la commune à financer ces travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'inscrire ces travaux au budget primitif 2024 ;
- Sollicite auprès du Département une subvention dans le cadre des amendes de police 2024.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 20 décembre 2023

Eric MARTIN, Maire

Céline POMMIER, secrétaire de séance